

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS DU Comité Parisien de Basket-Ball

## Saison 2021-2022

### RÈGLEMENTS PARTICULIERS SENIORS

#### PRM : PRÉ RÉGIONALE MASCULINE

#### Article 1 : ORGANISATION

Le CPBB organise un Championnat de Pré Régionale Masculine

Ce championnat est qualificatif pour le championnat RM3 – Régionale Masculine 3

<b>Début de championnat</b>	09/10/2021
<b>Nombre de phases</b>	2
Brassage	09/10/2021 au 23/01/22
Poule haute et basse	05/02/22 au 17/04/22
<b>Nombre de reports prévus* après la date initiale de la rencontre</b>	3
Brassage (2)	23/24 octobre 2021
Poule haute et basse (2)	18 et 19 décembre 2021 19 et 20 mars 2022 16 et 17 avril 2022
<b>Fin du Championnat**</b>	17/04/2022

\* Hors problèmes exceptionnels avec document justificatif obligatoire

\*\* Plus aucune rencontre ne pourra être jouée après cette date

#### Article 2 : ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIEES POUR LA SAISON EN COURS

- Les Associations sportives descendantes du Championnat R3 Honneur Régional, saison précédente
- Les associations sportives maintenues en D1 Pré régionale Masculine compte tenu des descentes de région
- Les associations sportives issues de D2 promotion d'excellence masculine

Soit 12 associations sportives

#### Article 3 : SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

- Les 12 Associations Sportives sont groupées en 2 poules disputant une 1<sup>ère</sup> phase de brassage en rencontres aller-retour
- A l'issue de la phase de brassage, une poule haute et une poule basse sont constituées
- Les équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de chaque poule accèdent à la poule haute. Les équipes classées 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> formeront la poule basse.
- En cas d'égalité, le classement sera réalisé au point-avantage particulier entre les associations sportives ayant le même nombre de points
- La 2<sup>nd</sup>e phase se déroulera en rencontres aller-retour. Les scores directs de la 1<sup>ère</sup> phase sont conservés.
- A l'issue de la saison en cours, l'association sportive classée première de la poule haute est déclarée champion de Paris Pré Régionale Masculine
- Le CPBB se réserve tous les droits pour modifier l'organisation de ses championnats compte tenu des modifications qui pourraient être apportées par la LIFBB sur ses championnats impactant les championnats départementaux

#### Article 4 : SYSTÈME DES MONTÉES ET DESCENTES

Montées :

- Les Associations sportives classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent à la RM3 – Régionale Masculine 3 pour la saison suivante.

- Dans l'éventualité où une Association sportive refuserait l'accession (ou ne pourrait pas accéder), l'Association Sportive suivant dans l'ordre du classement serait proposée.

Descentes :

- Si aucune descente de RM3 – Régionale Masculine 3, l'équipe classée 12<sup>ème</sup> affrontera en match de barrage l'équipe classée 3<sup>ème</sup> de DM2 - Départementale Masculine 2 pour le maintien.
- Si 1 descente RM3 – Régionale Masculine 3, l'équipe classée 12<sup>ème</sup> descend en DM2 - Départementale Masculine 2
- Si 2 descentes de RM3 – Régionale Masculine 3, les équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> descendent en DM2 - Départementale Masculine 2,
- Etc.....
- Si l'équipe première ou supérieure d'une association évoluant en RM3 – Régionale Masculine 3 était amenée à descendre, l'équipe inférieure, et ce peu importe son classement, sera reléguée en DM2 - Départementale Masculine 2

Le CPBB se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes du championnat Pré Régionale Masculine selon les modifications qui pourraient être apportées aux différents championnats régionaux.

### **Article 5 : REMPLACEMENT D'UNE ÉQUIPE**

En cas de nécessité de remplacement d'une Association Sportive, qu'elle qu'en soit la cause, il est fait appel aux Associations Sportives Pré Régionale Masculine en fonction de leur classement à l'issue de la saison précédente.

Une association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.

### **Article 6 : RENCONTRE**

**Horaire officiel :** Samedi 20h  
Déroptions possibles à partir de 18h le Samedi et de 9h à 17h30 le Dimanche

**Temps de Jeu :** 4x10' / Intervalle entre les quarts temps de 2' et mi-temps 10' / Prolongation : 5' / 14 sec offensives

**Ballon :** Taille 7

**Ligne des 3 points :** 6.75m (ligne pleine)

**Feuille :** Emarque V2 obligatoire

**Joueurs autorisés à jouer :**

Type de licence	OC	OC1	OC2	OT	AS
Nb maximum	10	3*	3*	3*	5

\* les licences JC1, JC2 et JT ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de **trois**.

\* une licence valide devra avoir un statut de licence générée. Attention, aucune licence ne sera validée par le CD75 après le vendredi 12h de chaque semaine

**Joueurs brûlés :**

- Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat la liste des 5 meilleurs joueurs à brûler qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve. (art. 14 à 16 du règlement sportif général du CPBB)
- La liste pourra être modifiée sur demande justifiée de l'association avant le premier match retour ou par la commission sportive départementale en fonction des participations des joueurs en équipe et championnat supérieur.

**Désignations :** 2 arbitres désignés par le CDO réglés par la **caisse de péréquation**

**Article 7 : CHARTE DE L'ARBITRAGE**

Elle est applicable à cette division

**Article 8 : OBLIGATIONS SPORTIVES**

Elles sont applicables à cette division

**Article 9 : DÉROGATIONS**

Obligation d'utiliser le module FBI pour toute demande de changement de jour, d'horaire ou de salle